

MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MARS 2025

Lyon, le 3 mars 2025,

Les actionnaires de la société Eagle Football Group sont invités à participer à l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra le :

jeudi 20 mars 2025, à 11 heures

au Groupama Stadium

10, avenue Simone Veil - 69150 Décines-Charpieu

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié dans le BALO n°19 du 12 février et l'avis de convocation a été publié dans le BALO n°27 du 3 mars 2025.

Cet avis est également disponible sur le site Internet de la société ([Eagle Football Group - Documents Assemblées Générales](#)).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables, sur le site internet de la société (www.finance.eaglefootballgroup.com) ainsi qu'au siège social. Ces documents qui figurent notamment dans l'amendement au Document d'Enregistrement Universel de l'exercice 2023-2024, ainsi que dans la rubrique Assemblées Générales, sont accessibles en ligne sur le site de la société. Les informations et documents peuvent également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la société.